



Maison insalubre notifié en prefecture litige avec mon propriéta

Par **noomane**, le **18/12/2010** à **17:00**

Bonjour, bonjour la maison que je loue depuis 2003 et insalubre remédiable et notifié en prefecture depuis novembre 2007 avec obligation de relogement pendant la durée des travaux. mon propriétaire a fait l'autruche jusqu'à présent et c'est donc moi qui ai fait les travaux isolation chauffage sanitaire et plusieurs autres choses. aucune réponse à mes courriers recommandés et pendant trois ans rien et puis comme par enchantement il se réveille au bout de 3 ans reparte en procédure pour demander le montant des loyers en stipulant que je l'ai empêché de faire les travaux que faire aujourd'hui contre ces marchands de sommeil merci de votre réponse un constat a été fait par la gendarmerie avec prise de photos pendant que j'effectuais les travaux à la demande de la prefecture en 2008. j'ai effectué moi-même les réparations et à mes frais depuis que je loue cette maison merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **18/12/2010** à **21:41**

Pourquoi avoir fait les travaux ?
Prenez un avocat là.

Par **noomane**, le **19/12/2010** à **00:34**

Bonsoir Mimi si j'ai effectué les travaux dans cette maison c'est parce que je n'avais pas le choix c'était ou ça ou la rue car pas de logement suffisamment grand pour mes enfants et moi-même et personne n'a pris la responsabilité dans cette affaire pas de proposition de

relogement ni des service publique ni du Proprietaire

Par **mimi493**, le **19/12/2010 à 01:02**

il fallait mettre le bailleur en justice après LRAR de mise en demeure et obtenir les travaux soit sous astreinte judiciaire, soit en vous servant des loyers pour ça.rnrnPrenez un avocat pour débrouiller tout ça

Par **noomane**, le **19/12/2010 à 02:53**

Merci pour tes réponse Mimi il y a eu un premier jugement civil et j ais gagnée mon premier proce mais au ciné réaction des propriétaires par la suite notification d' insalubrite avec des obligation de relogement et d' entreprendre les travaux mais c était ce parler a un murs une nouvelle procédure civil est en cours et je n ais pas les moyens de reprendre un avocat cette maison ma mis a sec la première procédure ma couter 900€ et après jugement le Proprietaire devais rebourser mes frais d' avocat et rien non plus de ce cotée la suite a cette nouvelle procédure ou les Proprietaire on mentie au tribunal en disant que je m opposer au travaux j ais expliquer a la juge qu il mentait et que j avais du entreprendre seul les travaux alors la juge a envoye une expert qui c est présenter hier chez moi accopagnee de ma Proprietaire de son avocat l expert a été très autaine et désagréable avec moi alors q avec l autre partie elle était tout sourire deux chambre on été refaite sans isolation et l expert ma dit mais vous n avait pas isoler ici je lui est expliquer que j avais fais avec les moyens que j avais je sent cette recontre bizard et l expert devais constater si vraiment des travaux était urgent et a la fin de ce rendez vous l expert a dit au Proprietaire si vous voulais je pris mettre l escalier dans l urgence voilà est ce que je peus demander que le juge mandate un autre expert

Par **mimi493**, le **19/12/2010 à 09:20**

Si vous aviez un jugement, il fallait le faire exécuter, par la force si nécessaire.rnPourquoi ne pas avoir pris d'huissier pour les paiements ordonnés par le tribunal ? Les frais de recouvrement auraient été à la charge du bailleur.rnrnAvoir fait les travaux vous-même est une énorme erreur.

Par **noomane**, le **19/12/2010 à 21:58**

merci mimi pour tes reponses rnce que je demande aujourd hui c est est ce possible de demandé un autre expert,rnet est ce que je peut pourssuivre pénalement concernant l eur obligation de me reloger ou d entreprendre les travaux avant le deux fevrier 2008 obligation du propriétaire apres notification d inssalubrité????rnMERCI POUR TOUTE VOS REPONSES

Par **mimi493**, le **20/12/2010** à **00:48**

Vu la situation compliquée, que vous n'avez pas fait ce qu'il fallait en temps et en heure, il faut impérativement un avocat pour qu'il fasse le point sur la situation notamment en relisant les jugements, les différents documents.rnrnCommencez donc par un huissier pour vous faire payer les sommes qu'on vous doit